

Accident de service/du travail

QUE FAIRE ?

Fonctionnaire titulaire ou stagiaire,
contractuel·le de droit public recruté·e à temps plein pour au moins un an

Je suis victime

- d'un accident de service (fonctionnaires)
- d'un accident du travail (contractuels)
- d'un accident de trajet

Je trouve sur Toutatice

Le formulaire de déclaration d'accident



La circulaire académique



Je dois transmettre par mail au bureau de la DRAT
accident.travail@ac-rennes.fr

- la déclaration d'accident dans les 15 jours
 - le certificat médical dans les 15 jours si aucun arrêt de travail n'est prescrit
- Si un **arrêt de travail est prescrit**, il me faut le transmettre dans les 48h à mon supérieur hiérarchique.

Je pense à contacter le Sgen-CFDT Bretagne pour toutes mes questions
bretagne@sgen.cfdt.fr

